Location-Règlement-Abri multi-saison-Commune de Les Combes

Demande de location par

Nom Prénom

Né le à

Adresse

Tel Mail

Nom adresse et N° Assurance

Responsable communal de l'abri multi-saison :

Nom Tel

L'état des lieux avant et après utilisation se fera obligatoirement en accord avec le responsable.

L'abri multi-saison est louée à titre privé.

La capacité maximale est variable selon les conditions sanitaires en vigueur.

Il est rappelé à l'organisateur que ce dernier est responsable de l'application des règles sanitaires en vigueur le jour de l'événement.

Un exemplaire de ce règlement, signé par les 2 parties, sera remis au locataire au moment de la réservation.

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.

Modalités

La réservation se fait auprès du secrétariat de Mairie.

L'abri est attribué dans l'ordre d'arrivée des contrats de location complets mais prioritairement en complément de la salle polyvalente.

En aucun cas l'abri pourra être loué durant le temps scolaire.

La réservation devient effective qu'après :

- la signature du formulaire de réservation,
- la fourniture de l'attestation de responsabilité civile,
- le versement d'un chèque de caution 500 €[1] à l'ordre du Trésor Public

[1] Tout dégât matériel, toute dégradation et tout manquement à la propreté des lieux fera l'objet d'une indemnisation.

Tarifs

	Tarif
Journée avec salle polyvalente	50 €
Journée	80
Perte, détérioration clé	70 € / unité

Une journée s'entend de 8 H 00 à 22 H 00.

Si l'abri n'a pas été utilisée, et sans annulation 72 heures avant le début de la location, le signataire reste redevable du montant de la location.

Les sous-locations sont interdites, même à titre gratuit.

Elément supplémentaire facultatif

L'évacuation des déchets ménagers peut se faire par le biais d'un conteneur vert manifestation au tarif en vigueur, ou via des sacs noirs prépayés de 100 L à acheter en mairie.

Responsabilité

Le locataire doit être majeur et s'engager à être présent sur les lieux durant la manifestation.

Assurance

La commune de Les Combes assure le bâtiment pour les risques d'incendie, en revanche, elle décline toute responsabilité pour les dégâts mobiliers et immobiliers ou tout autre incident, accident pouvant survenir du fait, ou à l'occasion de l'utilisation des lieux.

Chaque utilisateur doit souscrire une assurance responsabilité civile ou s'assurer que sa police d'assurance couvre les risques mobiliers et immobiliers, une attestation sera à fournir.

Sécurité

Les sorties de secours doivent être dégagées et accessibles au public ainsi qu'au personnel de sécurité.

Les enfants présents à l'intérieur ou l'extérieur des locaux pendant les manifestations sont placés sous la responsabilité de leurs parents.

ATTENTION !! Soyez vigilent car il y a du passage sur la route.

Un défibrillateur est disponible dans le hall d'accès de la salle socio-culturelle.

Accident, vol, dégât

La commune de Les Combes décline toute responsabilité envers qui que ce soit et à quelque titre que ce soit en cas de perte, de dégradation ou de vol à l'intérieur de l'abri multi-saison, ainsi qu'aux abords et sur les parkings. Elle décline tous recours en dommage et intérêt en cas d'accident, à l'intérieur de l'abri multi-saison, à ses abords et sur les parkings.

Les dégâts de toutes sortes sont à signaler, séance tenante au responsable de l'abri multi-saison ou à la mairie (tel 03 81 67 13 72). La caution sera retenue en partie ou en totalité si des dégradations sont constatées, et/ou si le nettoyage est jugé insuffisant.

Nuisances sonores

Veillez à ce qu'il n'y ait ni klaxon, ni pétard etc car l'abri se situe au milieu d'habitations.
Dans le cas de non-respect des consignes, une plainte pourra être déposée par la commune ou le voisinage à l'encontre du locataire.

Respect

Aucun jeu de balle ou de ballon n'est autorisé sous l'abri.
Les cuissons sous l'abri sont proscrites.

Il est strictement interdit :

- De dormir dans l'abri multi-saison
- D'introduire des animaux dans l'abri multi-saison même tenus en laisse
- De fumer dans l'ensemble des locaux
- De fixer quoi que ce soit à l'aide de clou, colle, scotch, pate à fixe, etc sur les murs, le sol, le plafond.

La place pour personne à mobilité réduite ne doit être occupée que par des ayants droit.

Entretien et nettoyage des locaux

Les produits ménagers, les produits pour les sanitaires, le papier toilette, les essuie-mains, les sac-poubelles ne sont pas fournis.

Mobilier

Des tables sont disponibles à la location auprès du comité des fêtes.

Les tables, les bancs doivent être nettoyées proprement et rangées selon les souhaits du loueur.

Le sol de l'abri multi-saison doit être parfaitement balayé par vos soins, le récurage des zones salies doit être effectué.

Toilettes

Les toilettes doivent être tenues en parfait état et rendues propres : WC, lavabos, poubelles et sols doivent être récurés.

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent être déposées dans les sacs plastiques dans le conteneur vert manifestation prévu à cet effet ou emmenées selon votre choix.

Les déchets recyclables seront déposés dans le conteneur jaune.

Les bouteilles en verres seront déposées dans les conteneurs prévus à cet effet situés à différents endroits dans le village.

Les abords

Les utilisateurs devront nettoyer les abords du bâtiment et les parkings avant la remise des clés.

Divers

Pensez à contacter le responsable communal de l'abri multi-saison une quinzaine de jours avant la location afin de prendre rendez-vous pour la remise des clés et l'état des lieux d'entrée.

Les clés sont à rendre au responsable communal après vérification de l'état des lieux au plus tard le lendemain de la manifestation.

A défaut, la commune se réserve le droit de demander une indemnité journalière correspondant au tarif de la location en vigueur.

Le locataire certifie avoir pris connaissance des directives ci-dessus auxquelles il accepte de se conformer.

Le locataire

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le maire ou son représentant

Location Abri multi-saison-Commune de Les Combes

Je soussigné :

Né le à

Adresse

Tel Mail

Nom adresse et N° Assurance

Déclare :

Réserver l'abri multi-saison :

La journée (8 H 00 à 22 H 00) le :

Motif de la réservation :

Nombre de personnes :

Certifie m'engager :

A respecter le règlement d'utilisation de l'abri multi-saison.

A verser au receveur municipal le montant de la location ainsi que tous les frais de dégradation.

Fait à Les Combes,

Le

Signature du locataire :

Signature précédée de la mention

« lu et approuvé »

Signature du maire ou de son représentant :